

Saran, le 21 janvier 2025

Le 16 janvier 2025, le DESP s'est déplacé au PREJ 45 afin d'avoir un entretien avec les personnels et les organisations syndicales. Le représentant local du SPS a fait voter à main levée les agents afin d'évincer les organisations syndicales représentatives régionales de la salle de réunion en argumentant par cette phrase : « Ce qui se passe au PREJ 45 reste au PREJ 45 » Comment peut-on tenir de tels propos. **Mais où sommes-nous !!! LE PREJ45 SERAIT-IL DEVENU UN CARTEL DIRIGE PAR UNE « PATRONNA » ? L'UFAP-UNSA Justice du PREJ45** ne peut tolérer un tel comportement et de tels propos. Nous dénonçons **un positionnement inintelligent de ce représentant syndical non-représentatif**, aux antipodes des valeurs syndicales.

Le SPS local, **qui ne sait plus ce que signifie ses initiales**, et certains agents proches de cette organisation syndicale ont préféré porter un hommage à la cheffe de service du PREJ 45 plutôt que de soulever les difficultés rencontrées au quotidien dans l'accomplissement des missions extérieures. Le secrétaire local du SPS a même avancé qu'en cas de départ de la cheffe de service du PREJ 45 une haie d'honneur lui sera faite. **Ne soyez pas stupéfait, c'est bien le SPS qui a tenu ses propos**. Nous déplorons également que la base des échanges, lors de cette réunion, était une explication de texte d'un communiqué d'une organisation syndicale. **ON NE VEUT PAS DES SYNDICATS MAIS ON VEUT BIEN PARLER DE LEURS ECRITS ?** Encore déroutant de la part du « SPF » !

À l'issue de cette réunion improductive, le bureau local **UFAP-UNSA Justice** a été reçu par le DESP en présence de la cheffe de service du PREJ 45 et d'un représentant de l'ARPEJ. Le bureau local **UFAP-UNSA Justice** est resté sur ses positions déjà évoquées (plateforme revendicative du 2 octobre 2024).

- a) Nous sommes revenus sur les dysfonctionnements de management et des inégalités envers certains personnels. L'échange s'est avéré constructif et le bureau local restera vigilant sur ces questions.
- b) Notre organisation syndicale réitère son désaccord concernant l'agrandissement provisoire de la base qui était déjà provisoire et demande la construction d'une nouvelle base digne des personnels.
- c) Nous avons demandé la réalisation d'un parking réservé et sécurisé aux agents PREJ 45 à la suite de plusieurs dégradations de véhicules des personnels.
- d) Le bureau local **UFAP-UNSA Justice** a alerté le DESP sur le maintien des acquis du pôle formation de la direction interrégionale de Dijon concernant les validations qui restent effectives alors qu'elles ne devraient plus l'être et que le format utilisé n'est pas adapté pour cela.
- e) Nous rappelons au DESP l'importance de prendre en compte les remontées d'information des agents sur les missions sensibles afin de maximiser la sécurité.
- f) Enfin, nous lui évoquons que, lors des missions avec découcher, les repas chauds n'étaient plus garantis à partir d'une certaine heure et nous lui demandons si les agents restent dans le cadre réglementaire concernant l'utilisation du véhicule pour se restaurer. Le DSP a rappelé qu'un ordre de mission est établi et fait foi dans l'utilisation du véhicule ; Une note sera rédigée à cet effet.

**L'UFAP-UNSA Justice du PREJ 45 reste à votre écoute et reste présent pour vous répondre.
Le bureau local PREJ 45**